



## **Mise à jour sur le programme de qualification en assurance de personnes (PQAP) Le 29 mars 2016**

### **Le PQAP est en vigueur**

Trois ans et demi après que le projet ait été annoncé par les OCRA, le PQAP est entré en vigueur dans l'ensemble du Canada le 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme prévu. Le programme actualisé est le fruit d'un travail important de la part des régulateurs et des intervenants de l'industrie. D'ailleurs, la consultation de l'industrie et la participation de ses intervenants ont été des composantes centrales du projet.

Au nom des OCRA, merci à tous ceux qui ont participé à ce projet et qui l'ont soutenu.

### **Validation des examens**

L'Autorité des marchés financiers (AMF) le prestataire des services éducationnels pour les OCRA, applique des mécanismes de contrôle pour s'assurer de la validité des nouveaux examens. De plus, les OCRA ont retenu Yardstick Testing and Training Experts (« Yardstick ») pour préparer une évaluation psychométrique indépendante. Yardstick a été choisie par le Comité de Gouvernance du PQAP en se basant sur les recommandations des intervenants de l'industrie soumises avant le 30 novembre 2015, et en fonction de l'analyse des propositions.

Les travaux ont été entamés et le rapport de Yardstick sera transmis aux intervenants lorsqu'une quantité suffisante de données aura été recueillie.

Les OCRA publieront les résultats des candidats aux examens pour chaque prestataire de cours sur une base trimestrielle. Les prestataires recevront des rapports personnalisés avec plus d'informations à propos des performances de leurs étudiants aux examens de certification.

### **Cours et administration des examens**

Avec l'implantation du PQAP, les OCRA ont également introduit un nouveau processus pour encadrer la formation requise en utilisant le Registre Canadien des Participants en Assurance (RCPA) (hyperlien [www.cjpr.ca](http://www.cjpr.ca)). Ce processus facilite la collecte des frais relatifs au matériel de cours et permet de simplifier le processus d'inscription aux examens dans chaque juridiction.

Les membres des OCRA ont géré une hausse importante de la demande pour les séances d'examens vers la fin de 2015. Dans certaines juridictions, le nombre d'essais d'examens préparés pour novembre et décembre a été presque 350 % plus élevé que pour la même période en 2014. Les candidats qui n'ont pas été capables de réussir leurs examens avant le 1<sup>er</sup> janvier peuvent compléter une formation basée sur le PQAP afin de s'inscrire au nouvel examen modulaire.

Les OCRA publieront sur leur site internet les informations relatives à l'administration des examens dans chaque juridiction. L'Association Canadienne des Compagnies d'Assurance de Personnes (ACCAP) transmettra aussi cette information à ses membres.

## **Nouvelles règles de reprise**

La plupart des juridictions ont revu leurs règles de reprise pour l'examen du PQAP. Il est important de confirmer la politique applicable auprès du régulateur concerné. De façon générale :

- Un candidat peut reprendre chaque module jusqu'à cinq fois dans une année;
- Après le troisième échec, le candidat doit attendre trois mois entre chaque essai additionnel pour un module donné;
- Après cinq échecs, la période d'attente est de six mois pour toute tentative additionnelle dans un module.

Les candidats de l'Alberta sont assujettis aux règles de reprise en vigueur avant janvier 2016, d'ici à ce que des changements soient apportés au règlement. Veuillez contacter le Alberta Insurance Council pour de l'information sur les périodes d'attente entre les essais dans cette province.

Les essais d'examen effectués par un candidat dans chaque juridiction comptent dans le calcul total du nombre de ses essais (c.-à-d. que les candidats ne peuvent pas tenter leur chance dans une autre juridiction afin d'éviter une période d'attente).

## **Structure de gouvernance du PQAP et mise en application**

La structure de gouvernance et le processus de rétroaction pour le PQAP ont été publiés sur le [site des OCRA](#). Ce document détaille comment les suggestions, plaintes et commentaires relatifs au PQAP soumis par les parties prenantes sont traités. L'objectif de la structure de gouvernance du PQAP est d'assurer la validité et la stabilité du programme en :

- Prenant en considération la rétroaction continue des parties prenantes ;
- Soutenant de façon proactive l'amélioration continue du Curriculum et des examens ;
- Définissant clairement les rôles et obligations de chacune des juridictions participantes ; et
- Gérant les opérations en s'appuyant sur une expertise fiable.

## **Rencontre d'information trimestrielle avec les intervenants de l'industrie**

Le Comité de Gouvernance du PQAP des OCRA continuera de rencontrer les intervenants de l'industrie sur une base trimestrielle au cours de l'année 2016. La première rencontre est prévue le 11 avril 2016 à Toronto (une invitation sera envoyée par courriel). Les résultats d'examen du premier trimestre de 2016 seront présentés lors de cette rencontre. Nous nous attendons à ce que les rencontres subséquentes aient lieu à la fin juin, à la fin septembre et à la mi-décembre.

Au plaisir de vous voir le 11 avril.